



# Protocole interne de retour en classe du 02 novembre 2020 au 27 novembre 2020

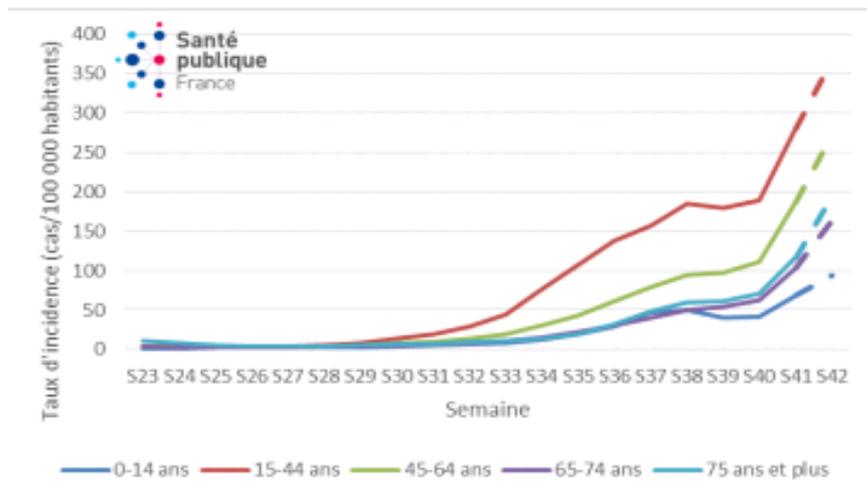
Modifications au 9 nov  
2020



# CONTEXTE

- ▶ En France métropolitaine, la situation épidémiologique continue de se dégrader avec une très forte augmentation des indicateurs nationaux marquant une importante accélération de l'épidémie de COVID-19 sur l'ensemble du territoire.

Figure 7a. Evolution des taux d'incidence des cas de SARS-CoV-2 selon les classes d'âge, depuis la semaine 23/2020, France métropolitaine (Source : SI-DEP, données au 21 octobre 2020)



# Comment avons-nous travaillé ?

- Prise de connaissance du protocole
- 1<sup>er</sup> protocole d'urgence rentrée les 02 et 03 novembre élaboré par le chef d'établissement
- Réunion fonctionnelle en équipe réduite pour une première lecture et propositions le 02 novembre

## **Groupes de travail :**

Réunion plénière le 02 novembre / représentants des parents d'élèves le 02 novembre / délégués élèves le 03 novembre à 8h en assemblée générale des délégués exceptionnelle

- Présentation aux élèves le 04 novembre par le premier professeur ayant la classe entière, aidé des délégués élèves formés au protocole.
- Envoi aux parents le 03 novembre au soir
- Présentation au CA du 05 novembre pour ajustements éventuels et validation définitive

# Conditions de reprise au 02 nov

- ▶ Vie scolaire, équipe administrative, AESH:  
100%
- ▶ Agents territoriaux : + 1/2 poste en renfort.
- ▶ Enseignants : 22 présents sur /26
- ▶ Elèves à l'isolement : 8

Seuls le respect des gestes barrière et du confinement nous permettra de ne pas fragiliser la situation. Il en va de la responsabilité de chacun.

# ORGANISATION DES COURS

- ▶ Principe du **non brassage par niveau** : les affectations de salles sont pensées pour que les élèves ne se croisent pas, un couloir par niveau, un escalier par niveau, un toilette par niveau, des espaces par niveau sont délimités dans la cour (les élèves devront se munir d'un parapluie en cas de pluie nous ne pourrons les rassembler sous le préau).

- ▶ En classe entière et sur l'intégralité de l'emploi du temps, dans une salle affectée à une classe

301 en salle 102 / 302 en salle 304 / 303 en salle 305

401 en salle 201 / 402 en salle 302 / 403 en salle 303

501 en salle 4 / 502 en salle 3 / 503 en salle 1 (pour des raisons de confort les salles 3 et 4 alterneront 1 jour sur 2)

601 en salle 202 / 602 en salle 203 / 603 en salle 204

Un plan de classe est imposé et doit être respecté

Pour les DP Les cartables restent dans les salles entre 11h et 13h30 , posés sur les chaises

**Tous les cours se dérouleront en salle banalisée, les contenus seront adaptés.**

**SENS DE CIRCULATION** : les 3èmes utilisent le couloir de l'infirmierie pour utiliser l'escalier d'évacuation normalement interdit aux élèves.

- ⇒ Les 4èmes utilisent l'escalier côté salle d'étude
- ⇒ Les 5èmes utilisent l'escalier central
- ⇒ Les 6èmes utilisent l'escalier du CDI

- ▶ **PERMET LE MAINTIEN** : des cours de LCA, de LCE, d'espagnol bilangue et non bilangue

Pour les cours en demi-groupe le professeur ira chercher le demi groupe dans sa salle et se dirigera vers la salle disponible la plus proche (**salle d'arts plastiques pour les 4° / salle TICE pour le 6° / salle 2 pour les 5° / salles affichées dans les classes pour les 3°**)

Les élèves bénéficiant du **dispositif ULIS** suivent leur emploi du temps habituel. La distanciation physique doit être recherchée sur les temps de regroupement.

- ▶ **Les élèves qui auraient étude (permanence) doivent quitter leur salle de classe et se rendre dans la cour. Les AED décideront si l'étude se fait dans une salle ou dehors selon leur effectif.**
- ▶ **Demi-pension** par classe à l'identique de ce qui se fait depuis la rentrée, les élèves vont à la fontaine 1 par 1
- ▶ **Accès au CDI** par niveau, ou en groupe restreint de 10 élèves pour garantir la distanciation physique.
- ▶ **Cours de FLS** maintenus avec distanciation physique obligatoire

## CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE POUR ÉLÈVES À L'ISOLEMENT

Ce document est conforme à la procédure distribuée aux élèves le 08 septembre et qui a été collée dans leurs carnets de correspondance. Il sera renvoyé par la vie scolaire à chaque élève mis à l'isolement et à ses parents.

Les professeurs seront informés par voie d'affichage chaque jour de la liste des élèves concernés.

Les cours seront à la disposition des élèves le lendemain du jour où le cours s'est déroulé, via le cahier de texte de l'ENT. Ils doivent donc suivre les cours avec un jour de retard selon leur emploi du temps habituel :

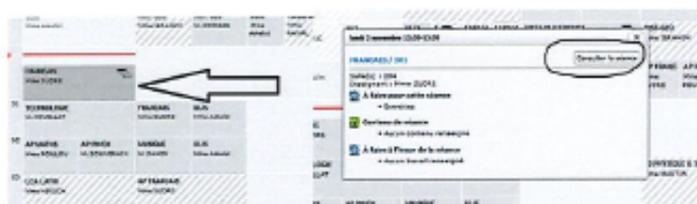
- Se connecter à l'ENT
- Ouvrir le cahier de texte



- Se positionner sur l'onglet calendrier



- Ouvrir chaque séance en cliquant dessus et en cliquant sur consulter la séance



- Recopier ou imprimer et coller le contenu du cours qui sera indiqué dans le contenu de séance. Le cahier doit être tenu à jour.



- Effectuer le travail demandé sur son cahier de la matière concernée, ou prévoir une remise de ce travail via l'ENT si cela est demandé par le professeur.

Pour toute question utiliser la messagerie de l'ENT en vous adressant directement au professeur de la discipline. Pour les questions générales de suivi (problème d'organisation du travail, d'accès aux ressources, d'outils à disposition à la maison), s'adresser par mail au professeur principal ou par téléphone à la vie scolaire.

Les élèves sans ressources informatiques seront contacté par un service civique qui assurera la mise à disposition des cours en version papier.

Le professeur principal et l'AED référent se coordonneront pour prendre contact avec l'élève durant sa période d'isolement. Ils renseigneront le Mémo de Pronote pour permettre à l'équipe de suivre la situation de l'élève.

A son retour, l'élève bénéficiera d'un temps avec un professeur pour vérifier qu'il n'a pas décroché.

# TEMPS PERI SCOLAIRES

- ▶ Tous les **ateliers** devront se dérouler par niveau ou être annulés.
  - ▶ **Association sportive** : à définir avec les enseignants d'EPS.
  - ▶ **La cour** sera divisée par niveaux les élèves devront respecter leur espace dès leur entrée dans l'établissement
  - ▶ La salle d'attente de l'**infirmerie** est limitée à 2 élèves
  - ▶ **Devoirs faits** maintenus avec respect de la distanciation physique
- 

# SECURITE SANITAIRE

Cadre de travail = protocole sanitaire national

- ▶ Travail coordonné par l'adjointe gestionnaire, co-construit avec l'ensemble des personnels
- ▶ L'accès à l'établissement est au maximum réduit aux usagers quotidiens (élèves et personnels).
- ▶ Entrées et sorties :  
8-9h-15h30-16h30 : 6° et 5° par le portail avant / 4° et 3° par le portail EPS.
- ▶ Ventilation : durant toute la durée des récréations du matin et de l'après-midi, et toute la pause méridienne. Ouverture des fenêtres assurée par le professeur qui quitte la salle.
- ▶ Portes ouvertes pour éviter les manipulations de poignées.
- ▶ Des toilettes seront affectées à chaque niveau : les 3<sup>ème</sup> au niveau de l'administration / les 4<sup>èmes</sup> au 2<sup>ème</sup> étage / les 5<sup>èmes</sup> au sous sol / les 6<sup>èmes</sup> au 1<sup>er</sup> étage
- ▶ L'accès aux toilettes extérieures sur la pause méridienne et les récréations est réduite à 1 élève à la fois.

# Les protections :

- ▶ 2 masques à amener par l'élève
- ▶ Masques fournis pour tous les personnels (par le collège en attente de fourniture par le Ministère)
- ▶ Masques à disposition à la vie scolaire en cas de visiteur ou d'élève se présentant sans
- ▶ Les masques en prêts seront entretenus par l'établissement
- ▶ Plexiglas de protection à la vie scolaire, au secrétariat, les bureaux individuels sont désinfectés par leur usager
- ▶ Mise en place d'une protection plastique facilitant le nettoyage pour tous les ordinateurs utilisés par plusieurs personnes. Chaque personnel est responsable du nettoyage du matériel à son arrivée et à son départ.
- ▶ L'infirmière passera dans chaque classe pour réexpliquer l'importance des gestes barrière

# La désinfection :

- ▶ Gel hydro-alcoolique, produit désinfectant et lingettes à disposition dans chaque pièce et à l'entrée de l'établissement

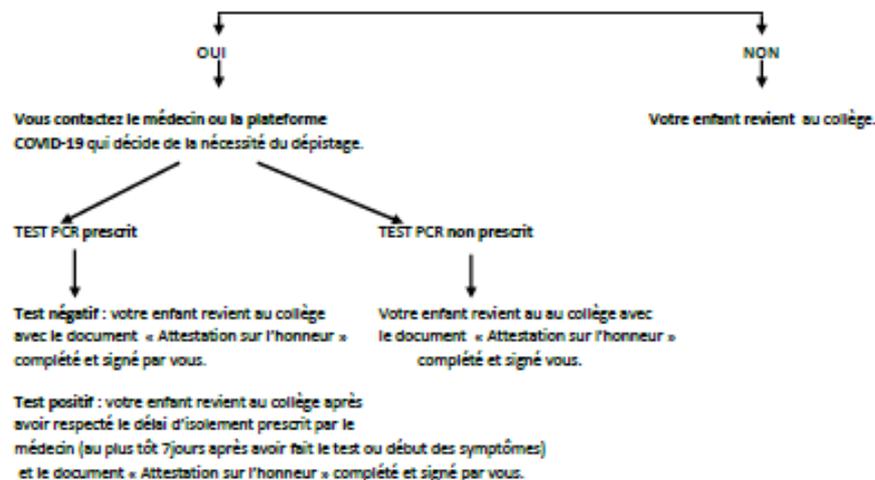
Protocole de désinfection du CD 31 pour les agents territoriaux :

- ▶ Désinfection des points de contact une fois par jour, des rampes d'escalier 2 fois
- ▶ Désinfection des locaux une fois par jour
- ▶ Désinfection des toilettes plus fréquemment
- ▶ Désinfection des tables du self après chaque classe

# Gestion des suspicions / cas :

- ▶ Voir document page suivante, protocole inchangé
- ▶ En cas de symptôme : l'élève sera isolé et ses parents contactés pour venir le chercher immédiatement, infirmière et médecin scolaire alertés
- ▶ Si un cas était avéré dans l'établissement, mise en place du protocole en lien avec la cellule santé du rectorat.
- ▶ Rien ne change sur e protocole de retour en classe : attestation nécessaire.

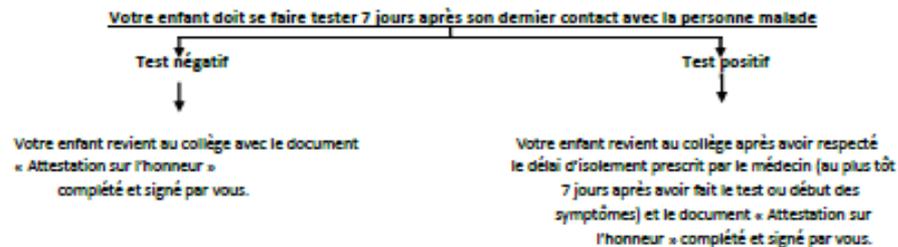
**SITUATION 1 : Votre enfant présente des signes évocateurs de la COVID-19**



À défaut de consultation médicale ou de test le retour se fera après 7 jour (si absence de fièvre).

**SITUATION 2 : Votre enfant est identifié comme cas contact à risque**

(Ex : un membre sous le même toit a un test positif ou il a été en contact direct avec une personne qui a un test positif)



À défaut de test le retour se fera 14 jours après son dernier contact avec la personne malade.

# ATTITUDE ATTENDUE DES ELEVES

- ▶ Les élèves devront respecter strictement et sans négociation possible : le port du masque permanent, le lavage des mains quand l'adulte le demandera, les toilettes qui leur seront indiqués, la distanciation physique avec leurs camarades quand cela s'imposera.
- ▶ Tout problème de comportement mettant en danger la sécurité des élèves et personnels de l'établissement donnera lieu à une application du règlement intérieur. **Le chef d'établissement pourra être amené à prendre des décisions d'exclusion temporaire en cas de non respect volontaire et manifeste du protocole**, cela mettant en danger la sécurité de tous.

# SECURITE PSYCHO AFFECTIVE

- ▶ En cas de besoin, infirmière, assistante sociale et médecin scolaire seront mobilisés